

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 3 février 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **9 février 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Marie-Brigitte CROZAT, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Valérie RUEDA, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Alain COUDON (représenté par Philippe COUDERC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Daniel FLORY (représenté par Nadine BRUEL), Maxime MURATET (représenté par Valérie RUEDA), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2023_002 : MARCHES / AVENANT N°2 DE PROLONGATION DE LA DURÉE DU MARCHÉ RELATIF À LA MISE À DISPOSITION, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Par délibération n° 2006/158 en date du 4 octobre 2006, la CABA approuvait la signature du marché pour la mise à disposition, l'entretien, le nettoyage et la maintenance du mobilier urbain pour une durée de 15 ans.

Par délibération n° DEL_2021_113 en date du 30 septembre 2021, la CABA approuvait la prolongation du marché jusqu'au 17 avril 2023, en raison, d'une part, de la transformation technique de deux abribus déposés dans le cadre du PEI et d'autre part, du contexte de l'épidémie de COVID 19 qui a retardé la mise en œuvre d'une nouvelle consultation.

Toutefois, compte tenu des nouvelles modalités contractuelles, de la complexité de la procédure de mise en place d'une concession et du fait de l'association de davantage de communes, les membres du groupement sont confrontés à des enjeux et des contraintes qui justifient de pouvoir prolonger une nouvelle fois la durée du présent marché de 7,5 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2023.

Il s'agit en effet :

- de pouvoir ajuster au mieux tous les aspects techniques et contractuels de la future

consultation en intégrant les évolutions réglementaires issues du Code de la Commande Publique ;

- de traiter l'élargissement du groupement aux communes périurbaines souhaitant bénéficier de telles prestations et pouvant intéresser les annonceurs publicitaires ;
- de prendre en considération les évolutions qui ont été apportées par la CABA au réseau de transport en commun suite à la mise en service du Pôle d'Échange Intermodal et donc de gérer au mieux les implantations des abribus intégrés au contrat.

Afin de mettre en œuvre cette prolongation, il est donc proposé d'approuver l'établissement d'un avenant n° 2 au contrat en cours, chaque membre du groupement de commandes devant approuver pour son compte les évolutions du contrat le concernant.

Cette proposition d'avenant n° 2 a été approuvée par la Commission d'Appel d'Offres réunie le mercredi 8 février 2023.

Il est à noter que la constitution du futur groupement de commandes et les modalités de fonctionnement de celui-ci seront proposées à l'approbation du Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'avenant n° 2 au marché de mise à disposition, entretien et maintenance de mobilier urbain publicitaire, en tant qu'il prolonge la durée du marché de 7,5 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2023 ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ledit avenant et à en assurer l'exécution.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.